



34^e Session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue avec le Haut-Commissaire sur le Sri Lanka

Genève, le 22 mars 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport substantiel sur le Sri Lanka. La Suisse se félicite des efforts entrepris par le gouvernement sri-lankais et par le leader de l'opposition depuis janvier 2015. Elle salue également l'engagement positif du gouvernement sri-lankais avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Néanmoins, la Suisse déplore les retards dans la réalisation d'une série de mesures cruciales pour les processus de réconciliation et de justice transitionnelle ainsi que de réforme constitutionnelle. Elle s'inquiète de l'impact négatif de ces retards sur la crédibilité du gouvernement du Sri Lanka ainsi que des messages contradictoires de la part du gouvernement. La Suisse souligne l'importance d'une stratégie de communication claire et uniforme de la part du gouvernement.

Avec le co-parrainage de la résolution L.1 de cette session, le gouvernement du Sri Lanka reconnaît que seul un processus de réconciliation global, qui inclut des mesures concernant la vérité, la justice, la réparation, ainsi que des garanties de non-répétition, peut amener à une paix durable et à la prospérité de son peuple. Nous appelons le gouvernement à mettre entièrement en œuvre la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme.

En particulier, la Suisse encourage le gouvernement à avancer dans le processus de rédaction de la constitution et à progresser sans tarder sur les questions ayant trait au traitement du passé. Afin de restaurer la confiance dans ce processus et d'assurer des progrès rapides et tangibles pour les victimes, il est indispensable que le gouvernement sri-lankais prenne pleinement possession du processus de réconciliation, notamment en instaurant une feuille de route avec des points de repère. La Suisse est déterminée à soutenir le Sri Lanka dans ses efforts à court et à long terme pour garantir une réconciliation durable.

Monsieur le Haut-Commissaire, quelles sont, à votre avis, les mesures les plus importantes qui pourraient être rapidement adoptées par le gouvernement du Sri Lanka pour mettre en œuvre la réforme constitutionnelle et le processus de justice transitionnelle?

Je vous remercie.